NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

Addendum

La communication ci-après, reçue le 20 décembre 2017, est distribuée à la demande de la délégation du Royaume d'Arabie saoudite.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Levée par l'Autorité saoudienne des produits alimentaires et pharmaceutiques (SFDA) de l'interdiction temporaire de l'importation de saumon de l'Atlantique réfrigéré ou congelé originaire des Îles Féroé (Danemark) |
| Le 11 décembre 2017 (23/03/1439 AH), l'Autorité saoudienne des produits alimentaires et pharmaceutiques (SFDA) a publié la Décision n° 13566 levant l'interdiction temporaire de l'importation de saumon de l'Atlantique réfrigéré ou congelé originaire des Îles Féroé (Danemark). La SFDA avait mis en place cette interdiction temporaire au moyen de sa Décision n° 25234 du 18 avril 2017 (21/07/1438 HA) en raison de l'apparition d'un foyer d'anémie infectieuse du saumon aux Îles Féroé.  Aux termes du rapport n° 25323 de l'OIE du 30 novembre 2017, les Îles Féroé (Danemark) sont indemnes de l'anémie infectieuse du saumon. Conformément au chapitre 10.4 du Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE, le risque découlant de l'importation de saumon de l'Atlantique réfrigéré ou congelé en provenance de ce territoire est négligeable. |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'une réglementation déjà notifiée |
| [ ] Le retrait d'une réglementation |
| [ ] Une modification de la période d'application d'une mesure |
| [**X**] Autres: Levée de l'interdiction d'importation |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
|  |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| *Saudi Food and Drug Authority* (Autorité saoudienne des produits alimentaires et pharmaceutiques)  SFDA - 3292 North Ring road Al Nafel Area Unit (1) - Riyadh 13312 - 6288  Téléphone: +(966 11) 275 9222, int. 3331  Fax: +(966 11) 210 9825  Courrier électronique: SPSEP.Food@sfda.gov.sa  Site Web: <http://www.sfda.gov.sa/> |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**